

224C2479
FR0000120693-FS0892

28 novembre 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

PERNOD RICARD
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 novembre 2024, la société BlackRock Inc. (55 East 52nd Street, New York, NY 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion¹, a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 novembre 2024, le seuil de 5% du capital de la société PERNOD RICARD et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 12 662 225 actions PERNOD RICARD² représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,17% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PERNOD RICARD sur le marché.

¹ Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

² Dont (i) 710 490 ADR PERNOD RICARD (représentant 142 098 actions PERNOD RICARD), (ii) 89 498 actions PERNOD RICARD assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4^o bis du code de commerce provenant d'autant de « *contracts for differences* » (« CFD ») (sur la base d'un delta de 1) sans échéance prévue, portant sur autant d'actions PERNOD RICARD, réglés exclusivement en espèce, (iii) 1 320 000 actions PERNOD RICARD assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6^o du code de commerce du fait de la conclusion d'un contrat de prêt-emprunt de titres et (iv) 195 553 actions PERNOD RICARD détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 768 630 actions PERNOD RICARD pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 253 328 748 actions représentant 303 710 158 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.